

Fontainebleau, le 23 juin 2023

Le Président de la communauté  
d'agglomération du Pays de Fontainebleau

à

Mesdames et Messieurs les  
conseillers communautaires

N/REF : IR/VPL/2023D/864  
Affaire suivie par : Isabelle RODRIGUEZ  
Ligne directe : 01-64-70-10-88  
Messagerie : [secretariat.general@pays-fontainebleau.fr](mailto:secretariat.general@pays-fontainebleau.fr)

**Objet** : Convocation au conseil communautaire du 29 juin 2023

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous convie à participer, en qualité de conseiller communautaire, à la réunion du conseil de la Communauté d'agglomération, le :

**Jeudi 29 juin 2023 à 19h00**

Salle des Fêtes  
Rue de la Mairie  
**77930 CÉLY**

A ce titre, je vous prie de trouver ci-joint l'ordre du jour et le dossier de conseil.

Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas présent à cette réunion, je vous invite à prévenir votre suppléant, conformément à l'article L5211-6 du CGCT.

Pour les élus, ne disposant pas de suppléant, vous pouvez donner pouvoir à un autre conseiller communautaire. Ce pouvoir, dont le document est joint au présent dossier, sera, soit remis en séance, soit renvoyé en amont à l'adresse mail suivante : [secretariat.general@pays-fontainebleau.fr](mailto:secretariat.general@pays-fontainebleau.fr).

Il est rappelé que chaque élu n'est porteur que d'un pouvoir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Pascal GOUHOUR  
  
Président de la communauté  
d'agglomération  
Seine-et-Marne